

L'HANDIS&PENSABLE

PORTRAITS - INITIATIVES - TOURISME - SPORTS - CULTURE
TÉMOIGNAGES - FUN - MODE - CUISINE - HISTOIRE - ÉVÈNEMENTS - CONTRIBUTIONS

M A G

MATHILDE JOLIVET-MARTIN

RÉMI GENDARME

JEAN-MARIE ALSINA

GERARD LEFORT

CHARLOTTE DE VILMORIN

CITY ACCESS

TEX

ROBERT CITERNE

BRUNO BREL

CLÉMENT BEYLET

AUDREY GRISON

OLIVIER ROMANILLOS

FASILABI

TOUR DU MONDE
DU HANDICAP / LA COLOMBE

VAN BOGH

JULIE FIORET

SAMIA

CLÉMENT ZANNINI

ET...

Le magazine qui fait l'handdifférence !

PAR ICI LA
SORTIE

DOSSIER
CULTURE-TOURISME
& HANDICAP

POUR ÉVITER
LES NON-LIEUX



ACORUS

UN ACCOMPAGNEMENT VERS L'ACCESSIBILITÉ



La loi du 11 février 2005 prévoyait un accès généralisé à tous les domaines pour les personnes en situation de handicap. Le 1er janvier 2015 tous les établissements recevant du public auraient dû être accessibles... La réalité est toute autre, seulement 25% de ces établissements sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Face à ce constat d'échec et voyant l'échéance arriver, le nouveau gouvernement, fraîchement nommé, découvre un rapport commandé un an auparavant et qui ne fait que confirmer le retard et les problèmes liés à la mise en application de cette loi. Claire Lise Champion alors sénatrice de l'Essonne (PS), est mandatée pour organiser des tables rondes avec tous les partenaires sociaux afin de trouver des solutions pour garantir un accès généralisé à tous. Malgré les contestations de nombreuses associations et des personnes en situation de handicap, l'échéance du 1^{er} janvier 2015 s'éloigne de plus en plus (voir entretien avec N. Méridille Handispensable n°2). La sénatrice fait donc 40 propositions pour assoir et faire respecter cette fameuse loi du 11 février 2005. La plus contestée et controversée a été évidemment celle qui touchait à l'obligation d'être accessible avant le 1er janvier 2015, avec la mise en place des Ad'AP. Non cet acronyme barbare n'est pas un nouveau groupe de pop pour adolescents prépubères mais signifie Agenda D'Accessibilité Programmée et les personnes handicapées devront bien s'ADAPTER à cette nouvelle réforme qui est validée et inscrite au journal officiel le 27 septembre 2014.

QU'EST CE « QU'UN AD'AP »

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) permet à tout gestionnaire d'établissement recevant du public (ERP) de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1er janvier 2015. L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans, sauf cas très particuliers), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Le dossier d'Ad'AP doit obligatoirement être déposé avant le 27 septembre 2015 à la mairie (ou dans des cas particuliers auprès du Préfet). Mais comment ces ERP vont s'engager à respecter la loi et remettre leur Ad'AP avant le 27 septembre sachant qu'en 10 ans, pour une grande majorité d'entre eux, ils n'ont rien fait ? Pour répondre à cela nous avons rencontré Frédéric RAZA qui travaille chez Acorus et qui, au quotidien, accompagne les ERP pour les aider à construire et mettre en place leurs Agendas.

Acorus est une entreprise de services en bâtiments. Cette entreprise possède un service spécifiquement dédié à l'accessibilité et l'adaptation aux personnes à mobilité réduite. Elle ne réalise pas de nouvelles constructions, elle s'occupe uniquement de la rénovation, la réhabilitation et la remise en état des logements et d'ERP. Par conséquent, elle doit gérer au quotidien la problématique de l'intégration des normes d'accessibilité dans le cadre bâti existant.

Cette entreprise existe depuis 1996 (entreprise Dalavalle), et prend le nom d'Acorus en 2013. C'est en constatant le retard accumulé et les difficultés rencontrées par ses différents clients, qu'Acorus décide de les accompagner et de les aider dans la mise en accessibilité de leurs biens immobiliers.

Frédéric Raza est chargé d'études d'accessibilité depuis quelques mois mais connaît déjà parfaitement ce sujet souvent complexe. En effet, avant d'exercer cette fonction, Frédéric a été durant 6 ans, le conseiller technique « accessibilité » du siège national de l'Association des Paralysés de France.

Il milite donc depuis très longtemps sur l'idée d'une conception universelle ainsi que sur le principe d'une société ouverte à tous.



www.groupe-acorus.fr



QUEL EST VOTRE PARCOURS ?

Jusqu'à peu de temps il n'existait pas de formation initiale dédiée à l'apprentissage de la réglementation d'accessibilité. En fouillant un peu, tu t'aperçois bien vite que les professionnels du secteur ont tous des parcours atypiques : ils se sont intéressés à la question de l'accessibilité soit parce qu'un de leur proche ou eux-mêmes s'est un jour retrouvé en situation de handicap, soit parce qu'ils ont été témoins d'un problème d'inaccessibilité et qu'ils ont cherché à y apporter une solution. Je n'échappe pas à la règle.

Pour ma part le déclin s'est produit en 2006, pendant mes études en communication j'ai été amené à réaliser un site Internet pour la MDPH de Côte d'Or (21) sur lequel devaient être recensées les informations essentielles sur le Handicap. La MDPH n'avait qu'une année d'existence et personne n'avait entendu parler de la Loi du 11 Février 2005 qui devait pourtant révolutionner l'accessibilité en France. C'est à ce moment-là que j'ai compris que vivre en France pour une personne handicapée s'avérait beaucoup plus compliqué que pour une personne

valide. Le réseau de transport en commun n'était pas adapté, il fallait inscrire son enfant handicapé dans une structure spécialisée faute d'accessibilité des écoles, le chômage parmi la population des personnes handicapées était nettement supérieur à la moyenne nationale, etc.

J'ai fini mes études en communication et une année plus tard j'ai rejoint l'APF en tant que chargé de communication. De fil en aiguille, je me suis formé en autodidacte sur la thématique d'Accessibilité, jusqu'à occuper le poste de Conseiller Technique Accessibilité du Siège National. C'était un poste stratégique car il fallait représenter l'APF au sein des diverses commissions d'accessibilité, groupes de travail et copilotage requérant une technicité de l'accessibilité (comme les commissions de l'AFNOR, de l'APHP, du Centre des monuments nationaux, du Ministère des Sport, de la SNCF, etc) ; accompagner les cabinets de diagnostic d'accessibilité sur des projets grands comptes dans leur démarche de concertation ; coordonner l'opération Baromètre de l'accessibilité de l'APF au niveau national ; concevoir et animer des formations et des outils à destination des acteurs APF et des partenaires extérieurs.

POURQUOI AVEZ-VOUS DÉCIDÉ DE QUITTER L'APF ET DE PASSER CHEZ ACORUS ?

Au bout de six ans au même poste, j'avais l'impression d'avoir fait le tour de la question et j'avais envie d'évoluer, de changer d'horizon professionnel. Je dois dire que le report de l'échéance de 2015 a été la goutte d'eau qui m'a conduit à quitter l'APF. Non pas parce que j'estimais que nous n'en avions pas assez fait pour tenir l'échéance, mais parce que j'avais envie d'agir concrètement sur le terrain pour rendre les bâtiments accessibles. Acorus recherchait un collaborateur capable de développer l'offre Ad'AP et celle de l'Audit/Conseils en diagnostics d'accessibilité. Ils m'ont honoré de leur confiance et je ne regrette pas ma décision.

QUELLE EST VOTRE FONCTION AUJOURD'HUI ?

Lorsque je suis arrivé au sein du service, cela faisait trois ans qu'en réponse aux besoins d'adaptation PMR des logements sociaux, Acorus avait mis en place un service dédié à cette problématique.

Constitué de conducteurs travaux spécialisés (labélisés Pro de l'accessibilité et Handibat) et de techniciens TCE expérimentés dans les travaux d'adaptation, notre service réalise en moyenne, l'adaptation de 700 logements par an.

Les adaptations concernent le plus fréquemment les salles-de-bains, avec le remplacement des baignoires par des douches à l'italienne ou des receveurs ultraplats, de lavabo standards par des ergonomiques, ou l'installation d'équipements adaptés (barres d'appui, etc.)

Occasionnellement il arrive que suite à des commandes de particuliers, de bailleurs ou de professionnels, notre service supervise la mise en accessibilité de Maison individuelle, d'EPAHD ou encore des parties communes de bâtiments résidentiels.

Dorénavant, nous proposons à nos clients de les accompagner également dans la démarche d'élaboration des AD'AP et plus globalement pour leurs travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public (de toutes les catégories).

Dans mon poste de chargé d'étude je réponds aux appels d'offres Ad'AP et travaux d'accessibilité ; je renseigne les salariés Acorus sur la réglementation handicap et sur les équipements adaptés ; enfin j'accompagne les pilotes sur les chantiers de manière à s'assurer que les solutions préconisées répondent le plus précisément possible aux besoins des personnes handicapées.

QU'EST-CE QUE VOUS PENSEZ DU DISPOSITIF AD'AP ?

Il a au moins le mérite d'exister et s'il est suivi d'effet il permettra réellement de faire avancer l'accessibilité en France.

Lorsqu'on consulte les plateformes d'appel d'offres en ce moment, on constate que les gestionnaires de Patrimoine important se sont lancés

activement dans cette démarche. Ceux-là seront dans les temps le 26 septembre prochain pour déposer leur dossier en Préfecture.

Ce qui est plus inquiétant, ce sont les petits commerçants et les gestionnaires d'ERP de 5^e catégorie. En dehors des conférences organisées par les CCI, le dispositif de communication déployé autour de l'obligation de dépôt d'Ad'AP est dérisoire.

Aucune campagne TV, tout juste quelques spots radio, pas de campagne d'affichage, pas ou peu de relais presse papier ou Internet... Au mieux, les commerçants ont dû recevoir un courrier de la Préfecture. On ne peut légitimement pas blâmer les commerçants de n'être pas au courant qu'ils seront en infraction en octobre prochain s'ils n'ont pas réalisé d'Ad'AP.

Il faut profiter de tous espaces médias, tel que votre magazine, pour marteler l'information de l'OBLIGATION faite à tous les propriétaires d'ERP de déposer un Ad'AP, d'ici à la rentrée des vacances d'été.

Je conseille fortement aux commerçants de recourir à l'assistance d'un professionnel. Le Cerfa n°13824*03 fait office (pour les petits ERP) à la fois de dossier Ad'AP et de demande d'autorisation de travaux. Ce qui signifie que l'estimation des coûts des travaux doit être faite au plus juste. Pendant le diagnostic il faut de plus pouvoir calculer des valeurs d'éclaircissement, les pourcentages de pentes ou encore les efforts d'ouvertures de porte. Il faut produire un plan côté du bâtiment existant et un second plan du projet après la mise en accessibilité. Ce n'est pas à la portée du premier venu.

ENFIN, QUELLES SONT, SELON VOUS, LES PERSPECTIVES D'AVENIR DU DISPOSITIF AD'AP ?

En septembre, tout le monde n'aura pas déposé son Ad'AP. Normalement, les gestionnaires seront sanctionnés et

il y aura de nombreuses injonctions des autorités administratives de réaliser ces Ad'AP sous peine de sanctions plus importantes et en réduisant le délai de réalisation des travaux.

Légalement, si l'ERP ne s'est pas engagé dans le dispositif Ad'AP il pourra faire l'objet d'une plainte pour non-respect des dispositions prévues par la Loi du 11 février 2005 (sanction de 45000€ d'amende prévue au Code Pénal). Les personnes handicapées qui en ont ras-le-bol qu'on repousse sans arrêt l'échéance de mise en accessibilité pourront enfin porter plainte et les associations telles que l'APF, l'Unapei ou la CFPSAA seront là pour les soutenir dans cette démarche.

Pour plus d'informations sur les services proposés en terme de mise en accessibilité des ERP, n'hésitez pas à vous rendre sur le site internet d'Accorus.

Pour plus d'informations, que vous soyez un particulier souhaitant réaliser des travaux d'adaptation de votre logement ou bien propriétaire d'un ERP souhaitant vous mettre en conformité avec la loi :

CONTACTEZ ACORUS AU :
01 79 78 04 61
ET DEMANDEZ LE SERVICE PMR
OU PAR EMAIL : FREDERIC.
RAZA@GROUPE-ACORUS.FR

C'EST L'HISTOIRE DE

WHEELIZ

LE SITE DE LOCATION DE VOITURES AMÉNAGÉES ENTRE PARTICULIERS

En voiture Charlotte !

Charlotte de Vilmorin, bientôt 25 ans, est sur tous les fronts. Elle vient de sortir son premier livre « Ne dites pas à ma mère que je suis handicapée, elle me croit trapéziste dans un cirque » (Grasset -16 euros-) et a créé l'entreprise Wheeliz, premier site de location de véhicules aménagés entre particuliers (www.wheeliz.com). Cette jeune parisienne en fauteuil roulant -elle est atteinte d'une amyotrophie spinale- rayonne. Coqueluche des Médias (où elle a ses entrées !), elle passe de plateau en plateau avec un sourire radieux. Une bonne cliente, comme le dirait Ardisson, le Terrien ! Charlotte en profite pour délivrer avec humour ses messages et livrer son quotidien.

Après de brillantes études, celle qui lors d'un test d'orientation avait décrété qu'elle voulait être chanteuse de comédie musicale ou mieux trapéziste dans un cirque avec un joli justaucorps à paillettes, va se rendre à l'évidence que le fauteuil n'est pas l'instrument le plus facile pour évoluer dans les airs. Elle va donc entrer dans l'univers de la communication et de la publicité où il y a plus de requins que de volatiles (quoique ?).

Ce parcours, de l'enfance à aujourd'hui, elle le raconte dans son livre qu'elle découpe en tranches de vie drolatiques. En 2012, elle crée wheelcome-blog où elle étale son quotidien à la communauté virtuelle. « Je voulais au départ narrer mes galères à mes proches en prenant le parti-pris de l'humour. La sauce a rapidement pris et, en trois ans, j'avais plus de 220 000 lecteurs réguliers. Ils me disaient : « Je m'identifie à ce que tu vis ! », « Merci pour m'avoir fait changer mon regard sur le handicap... » Je ne m'attendais pas à tout ça ! » confie-t-elle.

Son blog prend de l'importance dans sa vie et l'envie de partage va l'amener à plus... « L'été dernier, j'étais invitée



à un mariage du côté de Nice. J'ai pris le train et en attendant à la gare la personne qui devait me transporter au lieu de la fête, je me suis sentie dépendante, bloquée... » L'idée de Wheeliz était née !

« Si quelqu'un avait eu une voiture aménagée et me l'avait prêtée, j'aurais pu être autonome ! » Il existe actuellement en France, près de 100000 véhicules adaptés et seulement 500 proposés à la location par les grandes enseignes. C'est sur ce constat simple que Charlotte va conceptualiser et mettre en place son projet. « Une personne handicapée possédant une automobile ou un véhicule adapté et qui ne s'en sert pas obligatoirement tous les jours peut le louer à un demandeur. Voilà le principe ! Simple

et efficace ! D'autant que nous avons conclu un partenariat avec la MAIF qui propose un produit spécifique d'assurance pour le temps de la location. Il n'y a aucun risque. Tout est sécurisé par notre plateforme ! »

Dès son lancement à la mi-avril, Wheeliz enregistrait plus de 500 demandes réparties sur tout le territoire. « Nous avons des contacts avec de nombreux pays qui regardent notre expérience avec intérêt. Nous allons d'ailleurs le développer à l'international. C'est une initiative qui parle aux gens, j'ai reçu de nombreux mails de personnes qui se proposaient d'être des chauffeurs bénévoles... Je crois très fort à une communauté solidaire. Et quand on connaît les difficultés de déplacement des personnes en situation de handicap... » Entre le propriétaire et le locataire, c'est du gagnant-gagnant car les tarifs proposés sont moins chers qu'en agence et chacun y trouve son compte. Charlotte a quitté le monde de la pub, pour celui de l'entraide assumée... Une belle reconversion, non ?

WWW.WHEELIZ.COM